

# Le HCE veut confier aux L.P. l'orientation dans la voie professionnelle



**"On s'est efforcé d'identifier les pistes permettant d'approfondir cette réforme et de lui donner davantage de résultats".** Mardi 17 novembre, **Bruno Racine, président du Haut Conseil de l'Education (HCE)** présentait le rapport annuel de cet organisme, consacré, cette année, à l'enseignement professionnel.

**Cinq recommandations émergent du rapport.** La première concerne l'orientation des collégiens. Dans leur rapport rendu cet été sur la rénovation de la voie professionnelle, les inspecteurs généraux Brigitte Doriath et Jean-François Cuisinier craignaient que "les conseils de classe de 3ème sous-estiment les chances de réussite en baccalauréat professionnel de certains élèves de 3ème et de 3ème DP 6H jugés « un peu justes » et les orientent abusivement vers le cap". Le HCE a entendu cette inquiétude et y apporte un remède. Il propose, à titre expérimental, qu'à la fin du collège tous les élèves puissent être orientés en seconde. C'est à la fin du premier trimestre de seconde professionnelle que le choix entre cap et bac pro serait fait. " Si l'on s'en tient au système actuel, on risque qu'il y ait une limitation des ambitions des jeunes et que de nombreux jeunes choisissent cap au lieu bac pro. Or l'objectif de la réforme c'est d'amener plus de jeunes au bac". Pour le HCE, les enseignants de la voie professionnelle dirigeront plus facilement des jeunes vers le bac pro.

Pour les jeunes en Cap, le HCE souhaite, "parce que le taux d'insertion professionnelle est plus fort" que la deuxième année de Cap se fasse par apprentissage. La troisième recommandation concerne l'accès au post bac : "le HCE recommande que les STS et IUT mettent en place les dispositifs nécessaires pour accueillir plus de bacheliers professionnels". CAP, bac, post bac : les BEP n'ont plus de place pour le HCE. "De toute façon, l'acquisition des diplômes professionnels par unités capitalisables permet la suppression des sorties "sans rien".

**Le HCE entend donner plus de place à l'entreprise dans cette voie.** Le président du C.A. d'établissement pourrait être extérieur à l'établissement. La voie professionnelle doit être "pensée et perçue comme une école d'entrepreneurs. Il faut offrir dans cette voie la perspective qu'on n'est pas condamné au salariat". Dans un communiqué, l'Élysée faisait savoir qu'elle partageait les propositions d'expérimentation du HCE.

L'avis du HCE

Source Le Café Pédagogique